



GUIDE DU STATIONNEMENT

Une place pour chacun
à tout moment de la journée
au centre-ville

TARIFS AU
1^{ER} JANVIER
2022



Grand
Besançon
Métropole



Ville de
Besançon

SOMMAIRE

→ PLAN DU STATIONNEMENT AU CENTRE-VILLE 4

SORTIR

LA SOLUTION MOBILITÉ 6

UNE COURSE BRÈVE	6
2 OU 3 HEURES EN VILLE	6
UNE JOURNÉE	7
DIMANCHE MATIN	7
UNE SOIRÉE EN VILLE ?	7
SE RENDRE À LA CITADELLE	7

TRAVAILLER

LA SOLUTION FACILITÉ 8

LES PARKINGS RELAIS	8
→ PLAN COVOITURAGE ET P+R	9
LE COVOITURAGE	10
VÉLOCITÉ : VÉLOS EN LIBRE-SERVICE	10
LA CARTE GINKO MOBILITÉS	10

RÉSIDER

LA SOLUTION PERSONNALISÉE 11

RÉSIDENTS	11
NOUVEAUX ARRIVANTS	12
CITIZ BESANÇON	12
→ PLAN DES SECTEURS RÉSIDENTS	13

LE STATIONNEMENT SUR MESURE

LA SOLUTION ADAPTÉE 14

STATIONNER À PROXIMITÉ DE LA GARE VIOTTE	14
STATIONNER À L'HÔPITAL MINJOZ	14
CAS PAR CAS	15
LES PROS	15
GRILLE TARIFAIRE	19

CONTACTS UTILES 20



GUIDE DU STATIONNEMENT

Ce guide vise à accompagner votre stationnement en centre-ville afin de vous garantir une place à tout moment de la journée.

Le centre-ville de Besançon dispose d'une offre totale de près de **5400** places réglementées de stationnement, sur voiries avec horodateurs et dans les parkings.

C'est une solution pour répondre aux **660 000** déplacements journaliers effectués par les habitants de Grand Besançon Métropole.

58 % de ces déplacements sont réalisés en voiture particulière, **28 %** à pied, **12 %** en transport collectif et **2 %** en deux-roues.

La Ville et le Grand Besançon mettent tout en œuvre pour vous proposer des services de qualité dans vos déplacements quotidiens.

PLAN DU STATIONNEMENT AU CENTRE-VILLE

-  Parking payant souterrain
-  Parking payant de surface
-  Parking gratuit (Chamars visiteurs Citadelle)
-  Parking autocars
-  Aire payante réservée aux camping-cars
-  Lignes de tramway T1 et T2

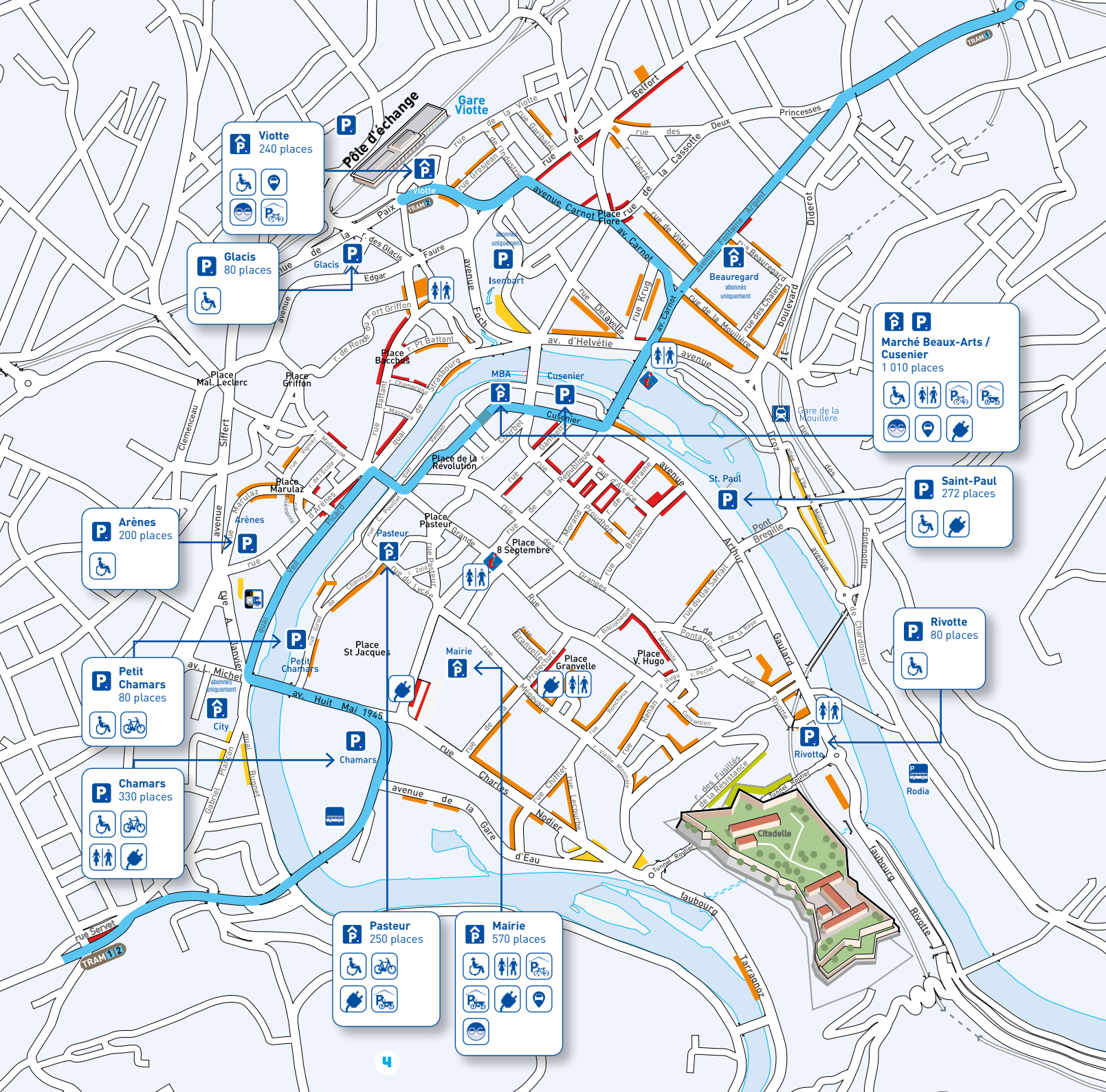
Stationnement sur voirie

-  Rues réglementées courte durée
Zone "CHRONO" (maxi 1 h 30)
-  Rues réglementées moyenne durée
Zone "MEZZO" (maxi 3 h)
-  Rues réglementées longue durée
Zone "TEMPO" (maxi 24 h)
-  Rues réglementées longue durée
Zone "ÉCO" (maxi 24 h)

Retrouvez tous les tarifs horaires p. 4 - 5

-  Arceaux vélo
-  Station VéloCité à proximité
-  Station Citiz à proximité
-  Recharges pour véhicules électriques

-  Garage à vélo sécurisé
-  Abonnements motos (20 €/mois)
-  Toilettes
-  Accès personnes à mobilité réduite





SORTIR

LA SOLUTION MOBILITÉ



UNE COURSE BRÈVE

- Optez pour une solution pratique lors d'une courte visite en centre-ville.

Rues réglementées
courte durée zone CHRONO
(maxi 1 h 30):

- 1,40 € / 45 minutes en journée
- Gratuit de 19 h à 9 h
- Gratuit les dimanches et jours fériés

Bon plan !

Gratuit si vous stationnez moins d'une heure dans les parkings payants de surface ou souterrains du centre-ville.

2 OU 3 HEURES EN VILLE

- Un rendez-vous chez le coiffeur, une envie de shopping, un petit café entre amis... Pour votre voiture, il y a toujours une place réglementée libre proche des commerces et des services du centre-ville.

Rues réglementées
moyenne durée zone MEZZO
(maxi 3 h 00)

- 1,40 € / h en journée
- Gratuit de 19 h à 9 h
- Gratuit les dimanches et jours fériés

Parcs réglementés
Parkings souterrains Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier et Pasteur

- 1,40 € / h en journée
- 1 € la nuit de 19 h à 9 h
- Gratuit dimanches et jours fériés de 9 h à 13 h
- 0,80 € / h dimanches et jours fériés de 13 h à 19 h

LE SAVIEZ-VOUS ?

UNE VOITURE EN STATIONNEMENT SUR VOIRIE PREND 10 M² D'ESPACE PUBLIC, SOIT LA SURFACE D'UNE CHAMBRE DANS UN LOGEMENT



UNE JOURNÉE

- Pour être sûr de trouver une place pour la journée, vous pouvez utiliser l'un des parkings réglementés du centre-ville. Vous pouvez aussi choisir la solution du parking relais (P+R) ou vous glisser dans un bus ou un tram du réseau Ginko.

Rues réglementées longue durée zone TEMPO (maxi 24 h 00)

Et Parkings de surface Saint-Paul, Petit Chamars, Chamars, Arènes et Rivotte

- 1,40 € / h en journée, 7 € maxi pour 24 h
- Gratuit la nuit de 19 h à 9 h
- Gratuit les dimanches et jours fériés

Parking en enclos Glacis

- 0,50 € / h en journée
- 5 € maxi pour 24 h
- Gratuit la nuit de 19 h à 9 h
- Gratuit les dimanches et jours fériés

LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

- Les parkings Mairie, Marché Beaux-Arts / Cusenier et Pasteur sont **gratuits de 9 h à 13 h**.
- Les autres parcs de stationnement publics sont **gratuits toute la journée** les dimanches.

UNE SOIRÉE EN VILLE ?

- Vous voulez passer une soirée tranquille en ville ?

Vous pouvez stationner votre véhicule :

- pour 1 € la nuit (19 h à 9 h)** en toute sécurité dans les parkings Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier et Pasteur.
- Tous les autres parkings publics sont **gratuits de 19 h à 9 h**.

SE RENDRE À LA CITADELLE

- Au départ du centre-ville, empruntez la ligne de bus Ginko Citadelle. Cette ligne, au départ de Chamars, circule uniquement de mars à octobre.

MODALITÉS DE PAIEMENT

CB OU ESPÈCES

Les parcs réglementés et les horodateurs acceptent les pièces et cartes bancaires avec ou sans contact. Les billets sont acceptés uniquement dans les caisses automatiques des parcs réglementés.

AVEC VOTRE MOBILE !

Possibilité de payer sa place de parking ou le forfait de post-stationnement depuis smartphone ou ordinateur grâce à l'application gratuite Flowbird.

AVEC LE FREE PASS

Le jeton Free Pass donne la possibilité de régler le stationnement dans les rues et dans tous les parkings (sauf Isembart, City et Beauregard).

· Zone Chrono : 1 Free Pass = 45 min

· Zone Tempo et Mezzo : 1 Free Pass = 1 h

Échange possible du Free Pass à bord des bus Ginko et aux stations de tram contre un ticket valable 1 h. Votre jeton Free Pass est disponible auprès des commerçants partenaires de l'opération.

ATTENTION

Le forfait de post-stationnement (FPS) sanctionne le défaut de paiement du stationnement ou le dépassement du temps payé.

· Son montant est de 25 € en cas de paiement dans les 72 h ou de 35 € passé ce délai.

Recours et réclamations auprès de la Direction sécurité et tranquillité publique de la Ville de Besançon par courrier avec accusé de réception (p. 20).



TRAVAILLER

LA SOLUTION FACILITÉ

LES PARKINGS RELAIS

Faire le choix des Parkings Relais (P+R),
c'est stationner aux portes de la ville puis
prendre le tram ou le bus.

Les transports en commun vous emmènent en
toute sérénité en cœur de ville. Vous évitez ainsi
de chercher un emplacement et vous réalisez des
économies de carburant.

Près de 750 places sont disponibles.

Mode d'emploi

Abonnés Ginko et voyageurs occasionnels,
même fonctionnement !

Entrez dans le Parking Relais de votre choix à tout
moment, la barrière s'ouvre automatiquement,
vous stationnez votre véhicule. Vous rejoignez votre
destination en bus ou tram en utilisant un titre de
transport Ginko. Pour sortir du P+R, il faut présenter
son titre de transport Ginko utilisé durant la journée
(de 4 h 30 à 2 h 30). La barrière s'ouvre.

Des téléconseillers Ginko sont disponibles au 03 70 27 71 60
(prix d'un appel local) du lundi au samedi de 7 h à 19 h
pour vous aider à préparer vos trajets.

[Informations sur ginko.voyage](#)

P+R PARKINGS RELAIS

Depuis les Parkings Relais
Ginko, rejoignez le centre-ville
en 10 à 15 minutes.

Hauts du Chazal

- T1 T2 vers Pôle Santé J. Minjoz
- T1 T2 vers Centre-ville
- T2 vers Gare Viotte
- T1 7 vers Pôle Orchamps
- 7 vers Campus



LE SAVIEZ-VOUS ?

LES VÉHICULES
EN RECHERCHE DE
STATIONNEMENT
GÉNÈRENT 5 À 10 %
DE LA CIRCULATION

PARKINGS RELAIS

Hauts du Chazal 200 places	Temis 177 places
Île-de-France réservé aux abonnés Ginko 63 places	Fort Benoît 112 places
Micropolis 142 places	Vesoul 53 places

PARKINGS COVOITURAGE

La Vèze 33 places	École Valentin halte ferrovière 23 places
Pouilley-les-Vignes - Super U 15 places	St-Vit (En cours)
Danemarie-sur-Crête 6 places	Miserey-Salines 49 places

LE COVOITURAGE

Un abonnement de parking à prix réduit est proposé aux personnes engagées dans le covoiturage.

20 % de réduction sur l'abonnement affaire si 2 personnes covoiturent

30 % de réduction sur l'abonnement affaire si 3 personnes covoiturent

Conditions :

- être usagers réguliers du covoiturage
- partager le paiement de l'abonnement entre les occupants du véhicule mais ne pas être du même foyer.

Disponible dans tous les parkings barrières gérés par Grand Besançon Métropole : Marché Beaux-Arts/Cusenier, Mairie, Pasteur, Petit Chamars, Saint-Paul, Glacis, Rivotte, Arènes, Chamars, Isenbart, Milleret, Beauregard.

Informations complémentaires auprès du [gestionnaire des parkings](#) (p.20)

VÉLOCITÉ : VÉLOS EN LIBRE-SERVICE

La première demi-heure est gratuite !

Grand Besançon Métropole a développé un système de vélos en libre-service afin de promouvoir des outils de déplacement respectueux de l'environnement.

Un fonctionnement entièrement automatisé permet à un utilisateur d'emprunter un des 200 vélos disponibles, après avoir pris un abonnement :

- 1 € la journée, 2 € la semaine ou 16 € l'année

Le nombre d'utilisations est illimité et gratuit la première demi-heure à chaque utilisation. Au-delà de la demi-heure, 1 € par heure, avec un maximum de 4 € pour 24 h.

Informations complémentaires sur velocite.besancon.fr

LA CARTE GINKO MOBILITÉS : LA MULTIMODALITÉ POUR SE DÉPLACER EN TOUTE SIMPLICITÉ

La carte Ginko Mobilités permet de combiner à volonté bus, tram, train, vélo, auto et parkings.

- Accès aux lignes TER** sur le territoire de Grand Besançon Métropole sans supplément de prix, sous conditions. [\[16 gares TER dans le Grand Besançon\]](#)
- Ginko VéloParks** : accès à des abris à vélos sécurisés
- Ginko Vélo** : location d'un vélo à assistance électrique, pendant 1, 3 ou 12 mois
- VéloCité** : abonnement annuel offert
- Citiz** : abonnement annuel au service d'autopartage offert.

Informations complémentaires sur ginko.voyage



LE SAVIEZ-VOUS ?

**LE STATIONNEMENT
UTILISE 8 À 10 %
DE LA SURFACE DES
VILLES-CENTRE
DES MÉTROPOLIS**

RÉSIDER

LA SOLUTION PERSONNALISÉE

RÉSIDENTS

Les habitants du centre-ville bénéficient de tarifs préférentiels pour stationner dans les rues et dans les parkings. Le statut de résident s'applique aux personnes domiciliées dans les trois secteurs de la Boucle, Battant et des Chaprais.

Selon le secteur de résidence, des droits permettront de bénéficier des tarifs préférentiels suivants :

- 1,50 € pour 24 h, 7 € pour 7 jours ou 23 € pour un mois.
- Ces tarifs ne sont pas applicables en zone Chrono.

Par ailleurs, tous les parkings publics proposent des abonnements à tarifs préférentiels (dans la limite des places disponibles).

Pour établir votre abonnement :

- prendre rendez-vous auprès du gestionnaire des parkings (p.20), fournir un justificatif de domicile, ainsi que la carte grise du véhicule au même nom et à la même adresse, située dans un des trois secteurs résidents.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'emménager à Besançon dans les quartiers de la Boucle et de Battant.

Il existe un tarif "nouveaux arrivants" qui vous permet, dans la limite d'un trimestre, de stationner dans l'ensemble des parkings bisontins le temps de trouver une solution pour votre voiture.

Le tarif est de ■ 63,05 € par mois, durant 3 mois maximum.

CITIZ BESANÇON, UNE VOITURE JUSTE QUAND JE VEUX !

Vous souhaitez vous libérer de la contrainte de gérer un véhicule en ville ou vous envisagez de n'avoir plus qu'un véhicule ?

Citiz est un service d'autopartage permettant de satisfaire vos besoins de déplacements en complément de la marche à pied, des transports publics et du vélo.

Vingt-quatre véhicules (citadines, familiales et utilitaires) en libre-service sont accessibles 24 h / 24 sur dix-sept stations.

Renseignements et abonnements : besancon.citiz.coop ou 03 81 82 3000

LE SAVIEZ-VOUS ?

PLUS DE 75 % DES ACTIFS QUI DISPOSENT D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT UTILISENT LEUR VOITURE POUR ALLER TRAVAILLER ; SANS PLACE DE STATIONNEMENT, ILS NE SONT PLUS QUE 34 %



SECTEURS RÉSIDENTS

■ CHAPRAIS / ■ BATTANT / ■ BOUCLE

Parking souterrain
 Parking de surface



LE STATIONNEMENT SUR MESURE

LA SOLUTION ADAPTÉE



STATIONNER À PROXIMITÉ DE LA GARE VIOTTE

Parking réglementé zone ÉCO longue durée Glacis

Situé à 250 mètres à pied du parvis de la gare, ce parking est idéal pour accueillir ou déposer des voyageurs.

- Gratuit pour moins d'1 heure
- 0,50 € / h en journée
- 5 € Maxi pour 24 h
- Gratuit la nuit de 19 h à 9 h
- Gratuit les dimanches et jours fériés

Parkings gérés par EFFIA (filiale SNCF) Viotte

- Gratuit pour moins de 15 min.
- 2,10 € / 1 h
- 9,70 € pour 12 h

Ginko Gare

Pour les départs TGV de la gare Viotte avant 7 h et les retours après 19h50, un véhicule vient vous chercher à une station Ginko de votre choix dans Besançon et il vous dépose en gare au moins 10 minutes avant le départ du train. Pour le retour, le soir, le même service est proposé.

- 4,50 € le trajet (titre en vente à bord des véhicules et dans les boutiques Ginko et Mobilignes)
- Disponible 7 jours sur 7
- **Sur réservation du lundi au samedi, jusqu'à la veille avant 18 h par téléphone au 03 70 27 71 60** (pas de réservation possible les dimanches et jours fériés).

STATIONNER À L'HÔPITAL MINJOZ

Parking CHRU visiteurs

En journée, trouver une place disponible est très facile sur les 350 places mises à disposition.

- Gratuit pendant 2 h 30 puis 1,40 € /h en journée
- 7 € Maxi pour 24 h
- Gratuit la nuit de 19 h à 9 h
- Gratuit les samedis, dimanches et jours fériés.

Parking réglementé Milleret Au cœur des Hauts du Chazal

- Gratuit pendant 2 h
- Puis 1,40 € /h en journée
- Gratuit la nuit de 19 h à 9 h,
- Gratuit les samedis, dimanches, jours fériés et vacances scolaires.



PERSONNES HANDICAPÉES

Près de 600 places sont réservées aux personnes handicapées à Besançon. De même, les personnes munies de la carte européenne de stationnement ou de la carte Mobilité inclusion sont autorisées à stationner gratuitement sur voirie, sur toutes les places de stationnement ouvertes au public, dans la limite de 12h en secteur réglementé.

Elles sont soumises au paiement d'une redevance pour se garer dans les parcs de stationnement avec bornes d'entrée et de sortie accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule.



AUTOCARS DE TOURISME

Afin de faciliter l'accès et le stationnement des autocars de tourisme au centre-ville, **10 emplacements réservés et gratuits** ont été aménagés sur le parking Chamars et avenue de Chardonnet, près de la Rodia.



CONGRESSISTES, ASSOCIATIONS...

Des tarifs forfaitaires dans les parkings publics sont prévus pour les associations, les congressistes et les comités d'entreprise à l'occasion de manifestations.



MOTARDS

Zone de stationnement **réservée aux motos rue Moncey** en plein cœur de ville. Abonnements au tarif de 20 € /mois proposés dans les parkings Mairie, Marché Beaux-Arts et Pasteur.



ARTISANS

- Les entreprises et les artisans qui ont un chantier en cours peuvent stationner moins de 2 h dans la rue à l'aide d'un **carnet à bons délivré par la Police municipale, 2 D rue Mègevand, 03 81 61 50 65**.
- Un forfait artisans pour stationner la journée sur les emplacements payants sur voirie est également proposé (5 € /jour). Informations complémentaires auprès du **gestionnaire des parkings** (P.20).



PROFESSIONNELS MOBILES

Pour faciliter les déplacements des professionnels devant effectuer des visites à domicile pour soins médicaux, services à la personne ou dépannages divers, un tarif spécifique est proposé. **La 1^{ère} heure est gratuite puis une réduction de 50 %** sur le tarif horaire est proposée pour le stationnement sur voirie. Informations complémentaires auprès du **gestionnaire des parkings** (P.20).



PARENTS D'ÉLÈVES

Vous déposez vos enfants tous les jours au centre-ville ? Pour votre sécurité et pour éviter de gêner la circulation, vous pouvez utiliser les parkings de surface ou souterrains qui sont **gratuits en journée si vous stationnez moins d'une heure**.



CAMPING-CARISTES

Les camping-caristes sont accueillis en étape au centre-ville, quai Veil Picard, en complémentarité avec le camping municipal de Besançon-Chalezeule. Cet équipement est idéalement situé pour découvrir les richesses historiques de la capitale comtoise.

Quai Veil Picard, 12 places de stationnement, une plate-forme de service, **1,40 € / h et 7 € maxi par 24 h**.



DÉMÉNAGEMENTS

Une **autorisation** et des panneaux peuvent vous être remis afin de réserver une ou plusieurs places de stationnement dans les rues le temps du déménagement.

Contact : **Police Municipale au 03 81 61 50 65**, quinze jours avant le déménagement, prévoir 1 mois le long du tramway. Une pièce d'identité vous sera demandée le temps du prêt.



LIVRAISONS EN CENTRE-VILLE

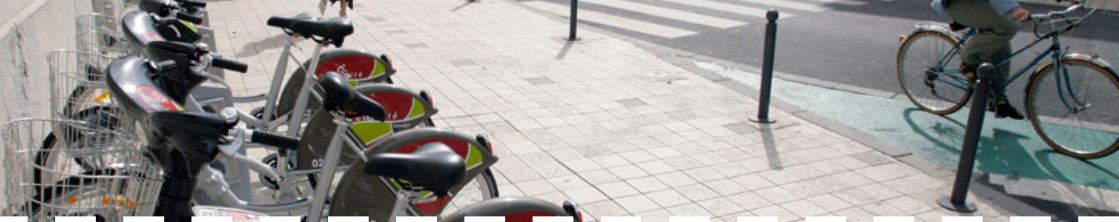
Les livraisons sont autorisées entre 6h et 11h. Les bornes d'accès sont alors abaissées automatiquement ou sur demande. À partir de 11h, les bornes remontent, interdisant ainsi l'accès du centre-ville aux véhicules de livraison sauf aux véhicules électriques qui peuvent accéder 24h sur 24.



BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Cinq points de recharge pour véhicules électriques sont disponibles à Besançon, deux sur voirie (Granvelle et Saint-Jacques) et trois dans les parkings de surface (Minjoz, Chamars et Saint-Paul).

Les utilisateurs doivent se munir d'un abonnement Freshmile pour y accéder. Le tarif dépend du temps de branchement et de l'énergie délivrée : **0,005 € par minute auquel s'ajoute un prix de 0,20€ par kWh d'énergie consommée**. Le stationnement sur ces emplacements reste payant.



STATIONNEMENT VÉLO

Au centre-ville plus de 2 000 arceaux vélos sont aménagés pour le stationnement des cycles. Retrouvez leurs emplacements sur la carte interactive sur besancon.fr



STATIONNEMENT SUR LES AIRES DE LIVRAISON AU CENTRE-VILLE

Pour des opérations de courte durée - décharger du matériel ou des courses, livrer ou décharger des matériaux - le stationnement sur les aires de livraison est autorisé pour tous, gratuitement, pendant 15 minutes maximum.

155 aires sont disponibles au centre-ville

- 38 sur le quartier Battant
- 47 sur le quartier des Chaprais
- 70 sur le quartier Boucle.

Retrouvez les aires de livraison en détail sur besancon.fr/stationnement ou en flashant ce code :



À NOTER ! LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRAVENTIONS

Le tarif des amendes dépend de la gravité de l'infraction commise.

POUR RAPPEL :

- Arrêt ou stationnement très gênant et dangereux sur trottoir ou sur bande ou piste cyclable : 135 €
- Arrêt ou stationnement gênant sur emplacement réservé aux personnes handicapées ou sur arrêt de bus : 135 €
- Circulation d'un véhicule sur voie réservée aux transports en commun : 90 €
- Le défaut de paiement ou le dépassement du temps payé en zone réglementée fait l'objet d'un Forfait Post Stationnement

Tout stationnement de plus de 7 jours consécutifs ou de plus de 24 h sans paiement des droits du stationnement pourra faire l'objet d'une contravention et d'une mise en fourrière (35€).

LES ABONNEMENTS DANS LES PARCS RÉGLEMENTÉS

PARKINGS	TYPES D'ABONNEMENTS	MOIS	TRIMESTRE	ANNÉE	CONDITIONS
 Mairie Marché Beaux-arts /Cusenier Pasteur	Résident nuit	31,50 €	89,30 €	302,65 €	Abonnement valable de 17 h à 10 h du lundi au vendredi et 24 h / 24 samedis, dimanches et jours fériés
	Résident permanent	63,05 €	177,65 €	604,30 €	Abonnement valable 24 h / 24 tous les jours de l'année
	Affaire 5 jours	71,20 €	199,60 €	680,45 €	Abonnement valable 24 h / 24 les jours déterminés (du lundi au vendredi ou du mardi au samedi)
	Affaire 6 jours	89,80 €	252,60 €	859,45 €	Abonnement valable 24 h / 24 les jours déterminés (du lundi au samedi ou du mardi au dimanche)
	Affaire permanent	118,45 €	334,00 €	1 136,65 €	Abonnement valable 24 h / 24 tous les jours de l'année
 City	Résident permanent	63,05 €	177,65 €	604,30 €	Abonnement valable 24 h / 24 tous les jours de l'année
	Affaire 6 jours	89,80 €	252,60 €	859,45 €	Abonnement valable 24 h / 24 les jours déterminés (du lundi au samedi ou du mardi au dimanche)
 Petit Chamars Chamars Saint-Paul Isenbart Glacis Milleret Rivotte Beauregard Arènes	Résident permanent	34,75 €	97,75 €	332,05 €	Abonnement permanent valable 24 h / 24 tous les jours
	Affaire	54,65 €	153,90 €	524,35 €	Abonnement permanent valable 24 h / 24 tous les jours

Renseignements auprès du gestionnaire des parkings (p.20)

CONTACTS UTILES

Gestionnaire des parkings

Parking Marché Beaux-Arts / Cusenier

03 81 21 32 60

Nouvelles coordonnées à partir de mai

à l'Agence Ginko Mobilités

29 rue des Boucheries

(place de la Révolution)

03 70 27 71 60

(prix d'un appel local)

Direction Sécurité et Tranquillité Publique

Police municipale

2 D rue Mégevand

03 81 61 50 65

Police nationale

2 av. de la Gare d'Eau

03 81 21 11 22

Fourrière municipale

27 rue Thomas Edison

03 81 51 42 57

Agence Ginko Mobilités

Nouvelle adresse à partir de mai

29 rue des Boucheries

(place de la Révolution)

03 70 27 71 60

(prix d'un appel local)

Grand Besançon Métropole / Ville de Besançon

Département des Mobilités

6 rue Mégevand

03 81 61 51 26

besancon.fr



Grand
Besançon
Métropole



Ville de
Besançon